

N° 11  
**S É N A T**

---

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

14 octobre 2015

---

---

**PROJET DE LOI**

*autorisant l'approbation de l'amendement à la  
**convention sur l'accès à l'information, la  
participation du public au processus décisionnel et  
l'accès à la justice en matière d'environnement**, pris  
par décision II/1 adoptée dans le cadre de la deuxième  
réunion des Parties à la convention.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de  
loi dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Sénat : 482** (2014-2015), **27** et **28** (2015-2016).

### **Article unique**

Est autorisée l'approbation de l'amendement à la convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, pris par décision II/1 adoptée dans le cadre de la deuxième réunion des Parties à la convention, à Almaty le 27 mai 2005, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 14 octobre 2015.*

*Le Président,*

*Signé : Gérard LARCHER*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 482 (2014-2015), Sénat.